

L'INFORMATEUR

Échelle de traitement du personnel enseignant à compter du 5 avril 2018 (141^e jour de travail)

Échelon ¹	TAUX
	Au 5 avril 2018
1	41 390 \$
2	43 149 \$
3	44 985 \$
4	46 896 \$
5	48 890 \$
6	50 967 \$
7	53 134 \$
8	55 394 \$
9	57 748 \$
10	60 203 \$
11	62 764 \$
12	65 432 \$
13	68 211 \$
14	71 112 \$
15	74 135 \$
16	77 284 \$
17	80 572 \$

¹ L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon correspondant à son expérience, augmenté de :

- 2 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans
- 4 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans
- 6 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans
- 8 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans et plus avec doctorat de 3^e cycle

Échelle de traitement de l'enseignante ou de l'enseignant à la leçon rémunéré sur la base des taux horaires fixés ci-après

Avril 2017	16 ans et moins	17 ans	18 ans	19 ans et plus
	54,02 \$	59,98 \$	64,93 \$	70,00 \$

ATTENTION : Pour des périodes de plus de 60 minutes, vous devez diviser le taux par 45 minutes et le multiplier par le nombre de minutes de la période. Ainsi une période de 75 minutes pour le taux de 17 ans sera $(59,98/45) \times 75 = 99,97$ \$

Échelle de traitement pour la suppléante et le suppléant occasionnel au secondaire

Durée de remplacement dans une journée Avril 2017	1 période de 75 minutes	1 période de 90 minutes	2 périodes	3 périodes	4 périodes
	62,07 \$	74,49 \$	103,45 \$	206,90 \$	206,90 \$

La suppléante ou le suppléant occasionnel reçoit un minimum de 41,38 \$ lorsqu'elle ou il se rend à l'école pour effectuer de la suppléance à la demande de la commission ou de l'autorité compétente.

Échelle de traitement de l'enseignante ou de l'enseignant à taux horaire à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle

Avril 2017	Période de 50 à 60 minutes	ATTENTION : Pour des périodes supérieures à 60 minutes, faire le calcul suivant : Le nombre de minutes, divisé par 50 et multiplié par 54,02 \$ [Ex. : $90/50 \times 54,02 \$ = 97,24 \$$]
	54,02 \$	



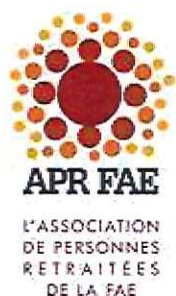
Le comité des alliées et alliés pour la diversité sexuelle de la FAE lance, pour la première année, les *Défis des alliées et alliés pour la diversité sexuelle*. En effet, dans le cadre de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, le 17 mai prochain, nous vous invitons à contribuer à rendre votre milieu de travail plus ouvert à la diversité. Ainsi, vous avez jusqu'au 21 mai, pour vous afficher comme alliée ou allié pour la diversité sexuelle en réalisant l'un de ces 3 défis :

- Afficher le drapeau arc-en-ciel, symbole de la communauté LGBT+, dans un lieu fréquenté ou visible de votre établissement scolaire.
- Arborer fièrement l'autocollant des alliées et alliés pour la diversité sexuelle.
- Organiser une formation de sensibilisation à la diversité sexuelle à l'intention de vos collègues.

Transmettez, par la suite, une photo de votre défi ainsi que vos coordonnées à votre responsable local : Benoît Giguère syndicat.ses@gmail.com. Veuillez noter que les photos pourront être diffusées sur le site Web ou la page Facebook de votre syndicat ou de la FAE.

Un tirage aura lieu parmi toutes les personnes participantes. Les prix sont d'une valeur totale de 1000 \$ en chèques cadeaux à utiliser dans une librairie indépendante.

Pour connaître les détails, consultez votre syndicat ou encore visitez la page Web des *Défis des alliées et alliés pour la diversité sexuelle* : www.lafae.qc.ca/defis



LA VERSION 2018 DU PORTFOLIO DE L'APRFAE EST MAINTENANT DISPONIBLE !

L'Association de personnes retraitées de la FAE met un portfolio de documents à votre disposition. Celui-ci est conçu pour les personnes qui ont décidé de prendre leur retraite durant l'année en cours.

Le portfolio contient de l'information préalable à la prise de votre retraite ainsi que des rappels importants concernant notamment les délais prescrits pour adhérer au régime public d'assurance médicaments de la RAMQ (Régie de l'assurance maladie du Québec) et à l'assurance maladie complémentaire, ainsi qu'à l'assurance-vie pour les personnes retraitées.

De plus, vous y trouverez des renseignements sur l'Association de personnes retraitées de la FAE.

Comment se le procurer :

1. La version papier est disponible auprès du syndicat. Pour des raisons écologiques et économiques, cette version est distribuée en quantité limitée et elle a été conçue particulièrement pour les personnes qui n'ont pas accès à la version électronique.
2. On peut obtenir la version électronique du portfolio de trois façons :
 - En faisant directement la demande à notre adresse courriel : retraites@aprfae.ca;
 - En remplissant une demande en ligne. Vous n'avez qu'à cliquer sur l'onglet « [Pour nous joindre](#) » qui se trouve à la page d'accueil du site Web de l'APRFAE;
 - En téléphonant au secrétariat de l'Association au 514 666-6969.

En terminant, l'APRFAE privilégie la version électronique car en nous laissant votre adresse courriel personnelle, nous pourrions alors communiquer directement avec vous afin de compléter au besoin certaines informations.

L'APRFAE, l'Association qui nous unit !